

Avignon, le 26 mai 2015



DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 26 MAI 2015

Le nouveau délégué du directeur général nous a servi mardi le discours qui a désormais cours du haut en bas de la direction générale des finances publiques : contexte budgétaire contraint, suppressions d'emplois imposées par la représentation nationale, simplifications, dématérialisation, bla, bla, bla,... La CGT n'attendait rien de cette entrevue, elle n'a pas été déçue.

C'est avec une certaine appréhension que nous abordons ce CTL car franchement, subir deux fois en une semaine le même discours lénifiant risque de s'avérer au dessus de nos forces ! La CGT souhaite profiter de cette séance pour faire le point sur les restructurations en cours et à venir dans le département. Nous constatons que vous persistez, monsieur le directeur, dans le culte de l'opacité. Vous limitez, volontairement ou non, les échanges avec les représentants du personnel aux séances des CTL et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

La CGT saisira donc toutes ces occasions pour tenter d'obtenir des informations sur vos projets. Les modalités de mise en place des pôles de contrôle des revenus patrimoniaux font l'objet, à l'initiative de deux organisations syndicales, d'un point à l'ordre du jour de ce CTL. Nous vous demandons également de préciser vos intentions sur les sujets suivants : intégration de l'enregistrement au sein des (ou peut être plutôt DU) service (s) de publicité foncière, fusion des services impôts des particuliers et des services impôts des entreprises d'Avignon, devenir du service législation et contentieux de la direction, rapprochement des centres des finances publiques sur les sites de Cavaillon et d'Apt, devenir de la cellule topographique du centre des impôts fonciers d'Orange, trésoreries dont vous envisagez la fermeture après celle de Cadenet.

La liste est longue et l'incertitude qui entoure l'avenir de ces services est particulièrement anxiogène pour les collègues qui y travaillent. Quel agent peut dire aujourd'hui qu'il est certain des contours, de l'implantation et des conditions d'exercice de sa mission dans les deux ans, voire dans les six mois à venir ?

Nous vous demandons donc de répondre aux légitimes inquiétudes des agents de cette direction, sans langue de bois, sans circonlocutions ni effets de manche : oui, non, quand comment ? des réponses claires à des questions simples.